

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 8 octobre 2024 à 8h00 à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177, rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest
M. Denis Pérusse
Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard
M. Normand Côté

Sont aussi présents :

Mme Danielle Bédard, secrétaire-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations par intérim

Sont absents :

La séance est ouverte à 8 h 00 par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024
3. Acceptation des comptes du mois de septembre 2024
4. Information :
 - État de la situation – réserve d'eau
 - 6TemTi – sauvegarde des données + banque d'heures
 - Formation Edmond
 - Rencontre représentante d'Hydro Québec
 - Projet de partenariat avec la chaire en gestion durable de l'eau de l'INRS
 - Barils à vendre
 - Vidange des boues de chaux
 - Suivi des projets en cours
5. Budget 2024 – comparatif au 30-09-2024
6. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique
7. Adoption du budget pour l'année 2025
8. Octroi de contrat – conduite de sortie aux étangs
9. Varia
 - 9.1 – Surplus d'heures – mandat Environor
 - 9.2 – CV - poste secrétaire trésorière
 - 9.3 Déplacement enseigne sur terrain PP2
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2024-10-089

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024 :

2024-10-090

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024 :

2024-10-091

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de septembre 2024 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l'unanimité ;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de septembre 2024 au montant de 197 250.72 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS :**ÉTAT DE LA SITUATION – RÉSERVE D'EAU :**

Madame Danielle Roy fait état de la situation au sujet du niveau de la réserve d'eau. Rien d'alarmant jusqu'à la mi-novembre.

6TEM TI – SAUVEGARDE DES DONNÉES + BANQUE D'HEURES :

Madame Danielle Bédard revient sur la proposition de 6 TemTi et donne plus d'informations à ce sujet. Les élus choisissent de ne pas donner suite à cette proposition.

Concernant la banque d'heures, les élus prennent la décision de ne pas acheter de banque d'heures et de payer le taux horaire à la pièce.

FORMATION EDMOND :

Madame Danielle Roy explique la situation aux élus concernant la candidature de Monsieur Edmond au poste de responsable des opérations. Elle communiquera avec lui pour la suite des choses.

Elle communiquera également avec les deux autres personnes qui ont soumis leur candidature pour le poste d'opérateur.

RENCONTRE REPRÉSENTANTE D'HYDRO QUÉBEC :

Madame Danielle Roy fait un résumé de la rencontre avec la représentante d'Hydro Québec. Les suggestions proposées par Hydro Québec sont difficilement applicables et les coûts trop élevés. Les élus choisissent de ne pas donner suite.

2024-10-092

PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA CHAIRE EN GESTION DURABLE DE L'EAU DE L'INRS :

CONSIDÉRANT la proposition de la Chaire de recherche municipale en gestion durable de l'eau afin de mettre en place un premier projet de recherche qui portera sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans un contexte de changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est intéressée à devenir partenaire et qu'il s'agit d'une opportunité très intéressante de bénéficier de l'expertise de l'INRS dans le cadre d'un projet de recherche d'une durée maximale de 3 ans sans frais ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'engage à une participation au projet pour environ 30 heures par année ainsi que 4 rencontres.

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l'unanimité que la Régie manifeste son intérêt pour ce projet et qu'un courriel soit transmis à Monsieur Louis Cournoyer de la MRC de Lotbinière.

ADOPTÉE

BARILS À VENDRE :

Comme la Régie possède 3 barils et qu'elle veut en disposer à raison de 60 \$ par baril, une annonce sera préparée et transmise aux municipalités afin d'insérer le tout dans leur journal municipal respectif.

VIDANGE DES BOUES DE CHAUX :

A la suite de la vidange des bassins de boues de chaux, une problématique est survenue. Le fond des bassins est fabriqué en asphalte et des trous sont apparus laissant partir des morceaux d'asphalte lors de la vidange.

Il a été convenu de laisser le bassin sud comme il est pour cet automne et d'utiliser seulement le bassin nord. La vidange des boues devra se faire à nouveau au printemps pour le bassin nord.

SUIVI DES PROJETS EN COURS :

- Tests à la fumée – en attente du rapport de WSP
- La revue technologique – aucun développement
- La conduite de sortie aux étangs – ouverture des soumissions a été faite le 3 octobre dernier.
- Le local administratif – les travaux sont commencés
- La télémétrie – pas tout à fait terminé encore
- Au 1, du Réservoir, le pompe no. 1 n'a pas pu être installée car le tuyau de refoulement était endommagé. Le fournisseur l'a ramené et reviendra une fois réparé.
- Le nettoyage et l'alésage de la conduite sanitaire par Can Explore est en cours et une autre compagnie viendra injecter un produit pour boucher les fissures découvertes lors de l'inspection des conduites réalisée en 2022.

5. BUDGET 2024 – COMPARATIF AU 30-09-2024 :

Madame Danielle Bédard, secrétaire trésorière, fait le dépôt du rapport financier au 30 septembre 2024.

2024-10-093

6. POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE :

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout Lotbinière Centre désire adopter une telle politique à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout Lotbinière Centre s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout Lotbinière Centre ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l'unanimité :

QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout Lotbinière Centre adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*, dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante et la rende disponible à tous les membres de l'organisation.

ADOPTÉE

2024-10-094

7. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025 :

CONSIDÉRANT QUE les dépenses courantes de la Régie doivent être réparties selon les pourcentages de consommation d'eau de chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont été établis à 71% pour la municipalité de Laurier Station et à 29% pour la municipalité de St-Flavien pour l'année 2024, les quotes-parts pour l'année 2025 ont donc été calculées selon ces pourcentages ;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour l'année 2025, tel que présenté aux membres du conseil d'administration et reproduit plus bas :

REVENUS

RÉPARTITIONS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES	
QUOTES-PARTS LAURIER STATION (71%)	1 279 489
QUOTES-PARTS ST-FLAVIEN (29%)	522 608
TOTAL	1 802 097 \$
TRANSFERTS – HYGIÈNE DU MILIEU	
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC – no. 1 – (OCTOBRE)	59 157
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC – no. 2 – (MAI)	49 978
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC – no. 3 – (AVRIL)	1 833
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC – no. 4 –(JUN)	16 693
TRAITEMENT DES EAUX – FIMEAU	51 344
TOTAL	179 005 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	
VENTE D’EAUX BRUTES	6 000
TOTAL	6 000
TOTAL REVENUS	1 987 102 \$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Salaires administration	41 000
Cotisations de l’employeur - admin	6 200
Téléphone – administration	2 700
Vérification, comptabilité	28 000
Assurance responsabilité publique	11 200
Administration – divers	2 200
Réception	500
Cotisations, associations et abonnement	12 500
Fournitures de bureau	2 500
Frais de banque	600
TOTAL	107 400 \$

HYGIÈNE DU MILIEU	
PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L’EAU	
Rémunération - purification	124 000
Contribution employeur	22 000
Téléphone - usine	3 000
Frais de publications	1 500
Services professionnels et génie	5 000
Informatique	16 000
Services techniques (75%)	75 000
Assurance véhicule	470
Assurance purification d’eau	36 750
Déneigement – (RDM)	4 500
Analyse eaux brutes – potable	7 000
Services de formation	1 000

Immatriculation	400
Vidange des boues de chaux	50 000
Location machinerie – purification eau	2 000
Entretien, réparation – usine – contrôle végétation	1 800
Entretien, réparation – véhicule – essence	5 500
Entretien, réparation, achat –machinerie/équipement + entretien génératrice	75 000
Génératrice usine – entretien, diesel	6 000
Produits chimiques	240 000
Vêtements, chaussures, accessoires	2 000
Électricité	60 000
Produits d’entretien	1 000
TOTAL	739 920 \$

RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L’EAU	
Frais de publications	2 000
Services professionnels et génie	5 000
Assurance	6 400
Déneigement (Forfait Moreau)	1 000
Location de machinerie	1 000
Entretien, réparation – bâtisses puits + contrôle végétation	5 500
Entretien, réparation, achat – machinerie/équipement	15 000
Pierre, sable, gravier	2 000
Génératrice Laurier – entretien, diesel	5 000
Électricité	26 000
TOTAL	68 900 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES	
Rémunération – traitement eaux usées	35 000
Contribution employeur	6 300
Frais publications	2 000
Services professionnels et génie	15 000
Services techniques (25%)	30 000
Assurance – trait eaux usées	9 000
Déneigement (Toiture FCF)	13 000
Analyse des eaux usées	5 600
Entretien, réparation bâtiment – contrôle végétation	7 000
Entretien, réparation, achat – machinerie/équipement	19 000
Produits chimiques	14 000
Électricité	60 000
TOTAL	215 900 \$

RÉSEAUX D’ÉGOUTS	
Location de machinerie + Nettoyage réseau sanitaire	12 000
Électricité	27 000
Entretien, réparation, achat – machinerie/équipement	5 000
TOTAL	44 000 \$

FINANCEMENT INTÉRÊTS	
Intérêts – règlement 01-10	4 076
Intérêts – règlement 01-11 no. 1	49 000
Intérêts – règlement 01-11 no. 2 et 02-2023	58 465
Intérêts – règlement 01-11 no. 3	14 145
Intérêts – règlement 01-11 no. 4 et 02-12	15 060
Intérêts – règlement 02-13 et 01-11 no 5	19 765
Intérêts – règlement 01-19 / 03-18 (vidange étangs)	6 700
Intérêts – règlement 01-2021 (conduite refoulement)	79 300
Intérêts – prêt règlement 01-2023 (local administratif)	4 500
Intérêts – prêt règlement 05-2022 (conduites aération)	20 250
TOTAL	271 261 \$

AUTRES FRAIS	
Intérêts – prêt temporaire – règlement 05-2023 (conduites aération)	10 000
Frais d’émission (escompte)	12 158
Frais demande d’émission	0
TOTAL	22 158 \$
CAPITAL	
Capital – règlement 01-10	27 100
Capital – règlement 01-11 no. 1	105 100
Capital – règlement 01-11 no. 2 et 02-2023	108 600
Capital – règlement 01-11 no. 3	27 700
Capital – règlement 01-11 no. 4 et 02-12	38 700
Capital – règlement 02-13 + 01-11 no.5	18 000
Capital – règlement 01-19 (03-18)	29 400
Capital – règlement 01-2021 (conduite refoulement)	68 000
Capital – prêt local administratif - règlement 01-2023	6 000
Quote-part spéciale – travaux à faire	50 000
Réserve financière	38 963
TOTAL	517 563 \$
TOTAL DÉPENSES	1 987 102 \$

ADOPTÉ

QUOTES-PARTS 2025

<u>MOIS</u>	<u>LAURIER STATION</u>	<u>ST-FLAVIEN</u>
Janvier	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Février	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Mars	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Avril	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Mai	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Juin	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Juillet	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Août	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Septembre	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Octobre	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Novembre	106 624.08 \$	43 550.67 \$
Décembre	106 624.12 \$	43 550.63 \$
TOTAL	1 279 489 \$	522 608 \$

2024-10-095

8. OCTROI DE CONTRAT – CONDUITE DE SORTIE AUX ÉTANGS :

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de procéder à la réfection de la conduite de sortie aux étangs ;

CONSIDÉRANT QU’afin d'effectuer les travaux, un appel d'offres sur invitation s'avérait nécessaire afin de respecter notre politique de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE des lettres d’invitation ont été transmises à différents fournisseurs, soit Béton Laurier, Construction Lemay, Dilicontracto et Alex Martineau ;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 3 octobre 2024 et que les résultats sont les suivants, le tout taxes incluses :

- Dilicontracto 74 417.57 \$ tx incluses
- Construction Lemay 77 263.20 \$ tx incluses
- Excavation Alex Martineau 75 877.75 \$ tx incluses

EN CONSÉQUENCE, après l’analyse des trois soumissions par l’ingénieur au dossier, il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d’octroyer le contrat à l’entreprise Dilicontracto et ce, pour un montant de 74 417.57 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit payable par la TECQ des deux municipalités.

ADOPTÉE

9. VARIA :

2024-10-096

9.1 – SURPLUS D’HEURES – MANDAT ENVIRONOR :

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à Environor pour une banque de 260 heures pour des services techniques, couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024, le tout par la résolution no. 2024-04-036, au montant de 31 618.13 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a dû utiliser ces mêmes services pour un surplus de 25.5 heures ainsi que les frais de déplacement, le tout pour un total de 2 814.00 \$;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Denis Pérusse et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le paiement de ce montant à la firme Environor.

ADOPTÉE

9.2 – CV – POSTE SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE :

Deux CV ont été reçus pour ce poste et ont été remis aux ressources humaines. Ceux-ci s’occupent de planifier la date pour les entrevues.

9.3 – DÉPLACEMENT ENSEIGNE LAURIER STATION SUR LE TERRAIN DU PP2 :

Une demande de la part des travaux publics de Laurier Station est faite afin d’installer l’enseigne de la municipalité sur le terrain du PP2.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2024-10-097

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 9h50.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Danielle Bédard
Secrétaire-trésorière
